SuPeRH

Réunion des directeurs des ressources humaines des établissements d'enseignement supérieur du 19 novembre 2021



Portail SuPeRH

- Outil d'aide à la décision : remplace le portail PERSÉ.
- Objectifs:
 - Accompagner la politique des ressources humaines des établissements;
 - Se situer et se comparer dans l'environnement de l'enseignement supérieur au regard des problématiques RH;
 - Renforcer la diffusion et le partage des données RH au sein de la gouvernance universitaire.
- Données sur les personnels du supérieur :
 - Effectifs enseignants et BIATSS;
 - Recrutement enseignants-chercheurs.
- Documents :
 - Etudes sur les personnels enseignants du supérieur ;
 - Fiches contractuelles établissements ;
 - Bilan sociaux.



Niveaux de connexion

■ Niveau 1 : Établissements

- Accès aux données de son établissement ;
- → Comparaison avec la typologie de l'établissement et le national ;
- → Accès à la fiche contractuelle de son seul établissement et à tous les autres documents.

■ Niveaux 2 : Recteurs d'académie

- → Accès aux données des établissements de son académie ;
- Comparaison avec la typologie des établissements et le national;
- → Accès aux fiches contractuelles des établissements de son académie et à tous les autres documents.

■ Niveau 3 : Cabinet, CPU, IGESR, HCERES

- → Accès aux données de tous les établissements ;
- → Comparaison avec la typologie des établissements et le national ;
- → Accès à toutes les fiches contractuelles et à tous les autres documents.



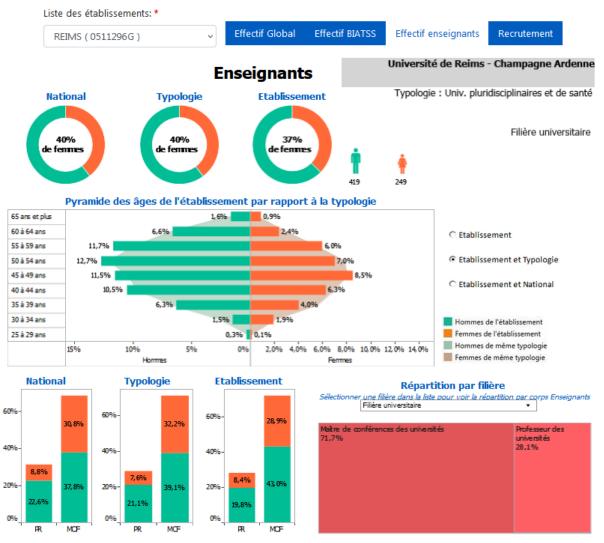
Évolutions futures

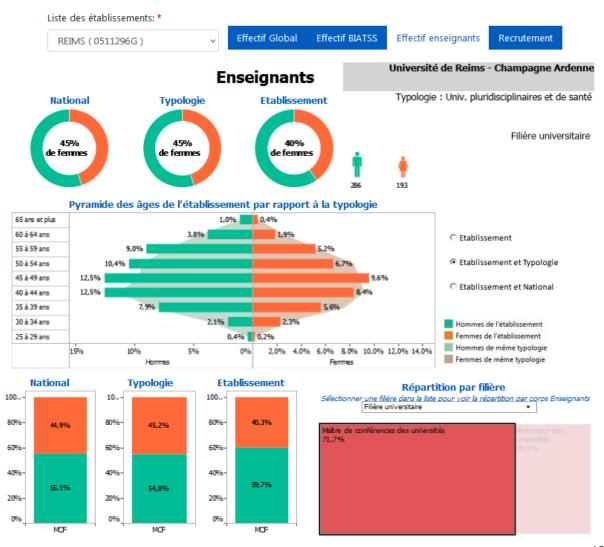
- Prochaines évolutions (mi 2022) :
 - Ajout des données sur l'avancement pour les personnels enseignants et BIATSS;
 - Ajout de données sur la qualification des enseignants ;
 - Ajout des disciplines des personnels enseignants.
- A plus long terme :
 - Données pluriannuelles ;
 - Recrutement enseignants du 2nd degré dans le supérieur ;
 - Données sur les départs en retraites etc...



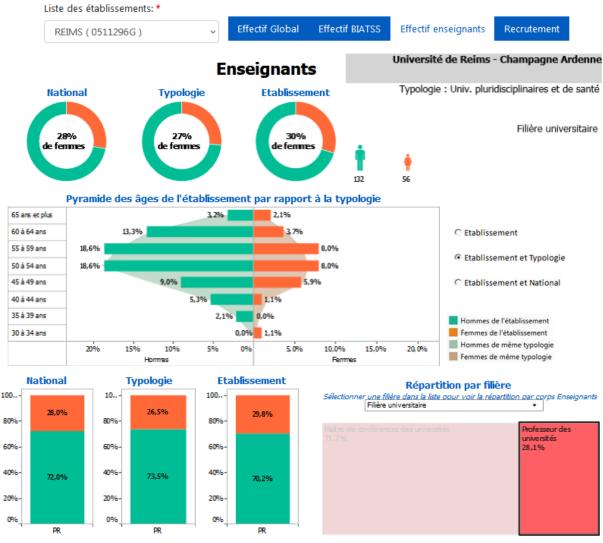


MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE Possibilité de zoomer par catégorie d'EC

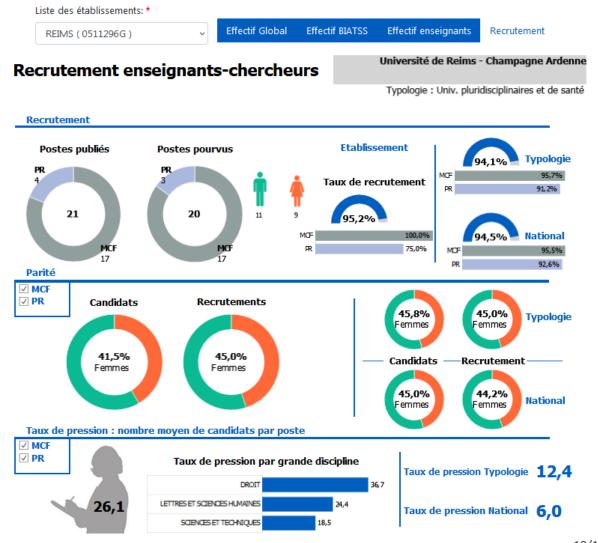






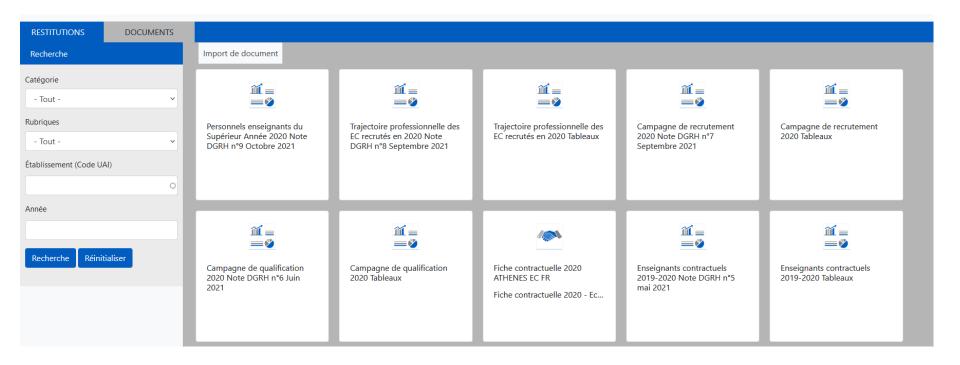


Restitution: Recrutement





Documents





Accès au Portail SuPeRH

Pour la demande de création d'un compte au portail SuPeRH :

veuillez adresser un message avec les coordonnées (nom, prénom, adresse mél) des personnes qui auront accès à ce portail à l'adresse suivante :

superh@education.gouv.fr

